

Communiqué de presse

L'Association d'assurance accident présente son premier rapport annuel

Luxembourg, le 18 octobre 2018

En 2017, l'Association d'assurance accident (AAA) a décidé de renforcer ses actions de communication et de faire peau neuve en changeant son identité visuelle : nouveau logo et nouveau site web lancé en mars 2018.

C'est dans ce contexte de modernisation et d'amélioration que l'AAA a le plaisir de présenter son **premier rapport annuel résumant les activités de 2017**. La finalité de ce document de 98 pages, riche en images et graphiques, est de donner une vue d'ensemble du fonctionnement, des missions, des activités, des données clés et des résultats financiers de l'AAA à toutes les parties prenantes, que ce soient les partenaires sociaux, les responsables d'autres administrations, les décideurs politiques au sens le plus large du terme ou tout simplement le public externe intéressé.

En 2011, l'AAA avait mis en œuvre une réforme majeure, ayant comme objectif primordial de garantir une **indemnisation plus juste des assurés** par des prestations similaires à celles du droit commun, tout en gardant l'équilibre financier. L'analyse rétrospective permet de constater que ce but est aujourd'hui atteint et que l'AAA a réalisé d'excellents résultats sur le plan financier. Par rapport à l'année 2016, les dépenses n'ont augmenté que légèrement (2,8%). En revanche, les recettes émanant des cotisations à charge des employeurs et des assurés non-salariés ont affiché une croissance plus prononcée (7%). Le taux de cotisation unique de l'année 2016 de 1,00% de la masse salariale a ainsi pu être maintenu et se situe à un niveau historiquement bas.

La partie « Statistiques et chiffres clés » résume l'évolution des activités. Citons quelques chiffres-clés de 2017 concernant le régime général (celui-ci couvre toute personne qui exerce une activité professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg) : 15.780 accidents du travail reconnus, 3.638 accidents de trajet reconnus, 99 maladies professionnelles reconnues, soit 19.517 accidents reconnus au total, dont 21 étaient mortels. L'AAA reçoit en moyenne 100 déclarations par jour. Sachant que le Luxembourg compte 30.665 entreprises et 406.129 travailleurs-unité.

On peut noter également que le nombre des accidents reconnus est resté stable, malgré l'accroissement important de la population active au cours des dernières années. Pourtant,

Contact presse

Association d'assurance accident (AAA)
Service Communication
communication.aaa@secu.lu
www.aaa.lu

force est de constater que même si le taux de fréquence des accidents est à son niveau le plus bas, le nombre de décès liés au travail reste élevé.

Ainsi, pour renforcer la culture sécurité-santé au travail et réduire davantage le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'AAA, en collaboration avec les partenaires sociaux et étatiques, a démarré en 2016 une **stratégie nationale, dénommée VISION ZERO** : elle part de l'hypothèse que « zéro mort et zéro blessé grave » n'est possible qu'en impliquant l'ensemble des parties prenantes. C'est dans ce contexte qu'une importante campagne média a été lancée par le service « Prévention » en 2017 en étroite collaboration avec le service « Communication » nouvellement créé.

En 2017, l'AAA a donné un nouvel élan à la lutte contre les abus et fraudes. 22 dossiers ont été en cours d'instruction auprès d'un juge en 2017.

Le rapport annuel est disponible sur le nouveau site « AAA.lu » et une version imprimée peut être commandée par e-mail (communication.aaa@secu.lu). À noter que l'AAA peut aussi être suivie sur les médias sociaux LinkedIn et Twitter, et sur Facebook et YouTube sous « VISION ZERO ». Par ailleurs, l'abonnement à la newsletter permet de rester informé sur les dernières nouveautés de l'AAA.

Contact presse

Association d'assurance accident (AAA)
Service Communication
communication.aaa@secu.lu
www.aaa.lu

A propos de l'AAA

L'Association d'assurance accident est un établissement public chargé de la prévention et de l'indemnisation des accidents du travail/de trajet et des maladies professionnelles. Créée par le législateur en 1901, l'AAA est placée sous la tutelle du Ministère de la Sécurité sociale et est gérée par un conseil d'administration.

Les services les plus importants de l'AAA, assurant les relations avec les employeurs et les assurés, sont le service « Prévention » et le service « Prestations ».

- **Le service Prévention**

Les missions du service Prévention sont le conseil, la formation et la sensibilisation en vue d'aider les entreprises à mieux développer leur culture de prévention et de remplir leurs obligations légales et réglementaires en matière de sécurité et de santé au travail.

L'AAA est également un des initiateurs de la stratégie nationale « VISION ZERO » qui fait appel à la promotion de la sécurité et de la santé au travail, dans le but de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles au Grand-Duché de Luxembourg.

- **Le service Prestations**

Le service Prestations assure la gestion des dossiers et s'occupe du traitement des affaires : instruction en vue de la décision sur la prise en charge en tant qu'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle et indemnisation après la prise en charge par l'assurance accident.

Contact presse

Association d'assurance accident (AAA)
Service Communication
communication.aaa@secu.lu
www.aaa.lu